

*Fédération*

Section de Loire-Atlantique

*Syndicale*

Abonnement annuel 2 euros

*Unitaire*

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56

Site internet : <http://www.fsu44.org> - e mail : [fsu44@fsu44.org](mailto:fsu44@fsu44.org)

## *Retour ou bien futur ?*

Le scrutin des régionales est très marqué par le contexte national d'un gouvernement largement discrédité. Il produit un résultat où le marasme prime. La crise est là, pas seulement économique mais aussi politique. Si un profond changement

pour penser et faire « le » politique n'intervient pas rapidement désormais, que peut-il advenir des millions de laissés pour compte d'une société - ligérienne ou pas - qui est en profonde souffrance ? Quel horizon les tenants de l'extrême droite courtisée par la droite peuvent-ils dessiner ? La responsabilité de cette situation est collective. La majorité de gouvernement et son opposition de

gauche - incapable d'audience - y ont leur pleine responsabilité. Même si elle n'est pas entière. Le syndicalisme et ses faillites, ses incapacités à construire des alternatives, a aussi sa part d'ombre.

Désormais, les choix électoraux sont là. Le premier ministre en déduit les mêmes modes d'intervention que le président précédent. C'est consternant. Cela sent le cap à droite comme recours de la fuite en avant.

En Pays de la Loire nous allons devoir vérifier un profond changement dans les politiques de l'emploi, de la formation professionnelle, et plus que probablement dans la couverture territoriale de l'enseignement public dans le second degré. Nous allons aussi avoir à constater une orientation préoccupante pour l'enseignement supérieur. La dérive de contre-réforme adoptée par les gouvernants qui se succèdent remet en cause les solidarités, la protection sociale et les services

Dispensé de timbrage

déposé le 17 décembre 2015

**POUR 44**

8 pl de la Gare de l'État  
case postale n°8  
44276-Nantes CEDEX 2

Nantes ROLLIN



### SOMMAIRE

- p 1 Édito
- p 2-5 8è congrès de la FSU44, votes et mandats
- p 6-9 8è congrès de la FSU44, débats
- p 10 Scolarisation des jeunes allophones

publics. Alors que cette faillite nourrit le vote aux allures brunes.

Déjà le passé n'était pas rose. Mais le futur qu'on nous propose a des allures de couperose. Il n'y a pas de vainqueurs dans ce scrutin car les perdants sont trop nombreux.

Encore, comme toujours, il va nous falloir écrire notre conviction que ce vieux monde est à dépasser et que le syndicalisme doit y prendre sa place.

*Didier HUDE*

Le congrès de la FSU de Loire-Atlantique va se tenir en application des principes statutaires de la fédération établis au plan national. Les sections fédérales départementales, comme les instances régionales, n'ont pas de personnalité juridique propre et sont donc tenues de respecter les textes nationaux.

Ce congrès est convoqué sur la base du vote national d'orientation. Tous les principes en sont déclinés ci-après.

### VOTE D'ORIENTATION EN LOIRE-ATLANTIQUE

	Mandats	Votants	blancs/nuls	exprimés	U&A	EE	Émancipation	URIS	FU
SNES	752	218	10	208	110	81	4	12	1
SNUipp	653	141	3	138	59	71	7	1	0
SNU-TEFI	99	13	1	12	8	3	0	1	0
SNESup	94	27	1	26	12	11	2	0	1
SNEP	77	12	0	12	12	0	0	0	0
SNETAP	69	20	1	19	12	5	1	1	0
EPA	61	22	4	18	18	0	0	0	0
SNUEP	33	2	0	2	1	0	1	0	0
SNICS	29	3	0	3	2	1	0	0	0
SNE	20	6	0	6	4	2	0	0	0
SNPESpjj	16	1	0	1	0	1	0	0	0
SNASUB	12	2	0	2	0	1	0	0	1
SNCS	9	2	0	2	1	0	0	0	1
SNEPAP	7	2	0	2	1	1	0	0	0
SNUITAM	7	0	0	0	0	0	0	0	0
SNUACTE	7	0	0	0	0	0	0	0	0
SNUASFP	6	1	0	1	0	0	0	0	1
SNAC	5	0	0	0	0	0	0	0	0
SNPI	1	0	0	0	0	0	0	0	0
SNUCLIAS	1	0	0	0	0	0	0	0	0
SNUPDEN	1	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 959</b>	<b>472</b>	<b>20</b>	<b>452</b>	<b>240</b>	<b>177</b>	<b>15</b>	<b>15</b>	<b>5</b>
		24,09%		23,07%	53,10%	39,16%	3,32%	3,32%	1,11%

Le quotient délégué est de 6,7463. Sur la base de la plus forte moyenne, les 67 délégués sur la base du vote d'orientation se répartissent ainsi :

**U&A :** 36 délégués : 35 directs après application du quotient auxquels s'ajoute 1 délégué à la plus forte moyenne (6,666)  
**É. É. :** 27 délégués : 26 directs après application du quotient auxquels s'ajoute 1 délégué à la plus forte moyenne (6,555)  
**Émanc. :** 2 délégués  
**URIS :** 2 délégués  
**FU :** 0 délégué

### INSCRIPTIONS AU CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

Chaque congressiste a droit à une autorisation spéciale d'absence, accordée de droit, pour la durée du congrès. Syndicats et tendances doivent faire connaître au plus tôt au secrétariat de la FSU 44 la composition de leurs délégations au congrès, dans le respect des principes statutaires fédéraux et de ceux régissant la vie de chaque composante fédérale. Une fiche déclarative de délégué-e-s, à retourner au plus tôt à la FSU, est adressée aux syndicats et tendances.

### Commentaires du scrutin et évolutions 2013/2016

La participation globale chute de 4 points et de 80 votants affectant principalement les tendances UA (- 5%) et Emancipation (- 2%). De fait la tendance EE ne progresse pas en voix mais sensiblement en pourcentage (+ 6%). Le tassement global de participation concerne aussi bien les syndicats hors éducation nationale que les syndicats enseignants même si le fléchissement UA est directement consécutif aux résultats du SNUIPP et du SNES qui représentent à eux seuls 70% des mandats de la fédération.

#### VOTE DU RAPPORT NATIONAL D'ACTIVITÉ

	Mandats	Votants	Refus de Vote	exprimés	POUR	CONTRE	Abstention
SNES	752	218	4	214	131	19	64
SNUipp	653	138	3	135	76	17	42
SNU-TEFI	99	12	0	12	10	0	2
SNESup	94	27	0	26	19	2	6
SNEP	77	12	0	12	11	0	1
SNETAP	69	20	0	20	14	0	6
EPA	61	22	0	22	6	12	4
SNUEP	33	2	0	2	0	1	1
SNICS	29	3	0	3	3	0	0
SNE	20	6	0	6	5	0	1
SNPESpjj	16	1	0	1	1	0	0
SNASUB	12	2	0	2	1	1	0
SNCS	9	2	0	2	2	0	0
SNEPAP	7	2	0	2	2	0	0
SNUITAM	7	0	0	0	0	0	0
SNUACTE	7	0	0	0	0	0	0
SNUASFP	6	1	0	1	0	0	1
SNAC	5	0	0	0	0	0	0
SNPI	1	0	0	0	0	0	0
SNUCLIAS	1	0	0	0	0	0	0
SNUPDEN	1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 959</b>	<b>468</b>	<b>7</b>	<b>452</b>	<b>281</b>	<b>52</b>	<b>128</b>
				23,53%	60,95%	11,28%	27,77%

#### Commentaires du scrutin et évolutions 2013/2016

Le vote en faveur du rapport national d'activité perd 12 points et une centaine de voix. Ce sont là aussi les votes du SNES et du SNUIPP qui entraînent ce résultat. L'abstention augmente sensiblement d'une trentaine de voix et de 10 points. Tandis que le vote en contre se maintient autour des 10% avec le même nombre de voix. Un seul syndicat, EPA, vote majoritairement contre le rapport national d'activité.

#### VOTE DU RAPPORT DEPARTEMENTAL D'ACTIVITÉ

	Mandats	Votants	Refus de Vote	exprimés	POUR	CONTRE	Abstention
SNES	752	212	5	207	160	3	44
SNUipp	653	141	3	138	103	9	26
SNU-TEFI	99	0	0	0	0	0	0
SNESup	94	16	0	16	13	0	3
SNEP	77	0	0	0	0	0	0
SNETAP	69	14	0	14	12	0	2
EPA	61	22	0	22	19	1	2
SNUEP	33	0	0	0	0	0	0
SNICS	29	1	0	1	1	0	0
SNE	20	0	0	0	0	0	0
SNPESpjj	16	0	0	0	0	0	0
SNASUB	12	0	0	0	0	0	0
SNCS	9	0	0	0	0	0	0
SNEPAP	7	0	0	0	0	0	0
SNUITAM	7	0	0	0	0	0	0
SNUACTE	7	0	0	0	0	0	0
SNUASFP	6	0	0	0	0	0	0
SNAC	5	0	0	0	0	0	0
SNPI	1	0	0	0	0	0	0
SNUCLIAS	1	0	0	0	0	0	0
SNUPDEN	1	0	0	0	0	0	0
	<b>1 959</b>	<b>406</b>	<b>8</b>	<b>398</b>	<b>308</b>	<b>13</b>	<b>77</b>
				20,32%	77,39%	3,26%	19,35%

#### Commentaires du scrutin et évolutions 2013/2016

Seuls 5 syndicats ont organisé le vote départemental, malgré des sollicitations souvent réitérées. Le rapport départemental d'activité perd 10 points. Tout en restant beaucoup plus favorable que le rapport national on note la même progression de l'abstention (+ 8 points). Tandis que le vote négatif reste faible. La montée de l'abstention dans le SNES et de façon moins significative dans le SNUIPP expliquent le tassement du vote positif.

### ORIENTATION FEDERALE DEPARTEMENTALE

	Mandats	Votants	Refus de Vote	exprimés	POUR	CONTRE	Abstention
SNES	752	195	0	195	195	0	0
SNUipp	653	140	0	140	120	0	20
SNU-TEFI	99	0	0	0	0	0	0
SNESup	94	27	0	27	26	0	1
SNEP	77	0	0	0	0	0	0
SNETAP	69	14	1	13	13	0	0
EPA	61	22	1	21	20	0	1
SNUEP	33	0	0	0	0	0	0
SNICS	29	1	0	1	1	0	0
SNE	20	0	0	0	0	0	0
SNPESpjj	16	0	0	0	0	0	0
SNASUB	12	0	0	0	0	0	0
SNCS	9	0	0	0	0	0	0
SNEPAP	7	0	0	0	0	0	0
SNUITAM	7	0	0	0	0	0	0
SNUACTE	7	0	0	0	0	0	0
SNUASFP	6	0	0	0	0	0	0
SNAC	5	0	0	0	0	0	0
SNPI	1	0	0	0	0	0	0
SNUCLIAS	1	0	0	0	0	0	0
SNUPDEN	1	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 959</b>	<b>399</b>	<b>2</b>	<b>397</b>	<b>375</b>	<b>0</b>	<b>22</b>
				20,27%	94,46%	0,00%	5,54%

### Commentaires du scrutin

Seulement 1 syndiqué sur 5 s'est prononcé sur l'élection des instances fédérales. C'est la même proportion que pour le vote national. Cela doit forcément interroger la place et la dynamique fédérale. La liste unitaire recueille 95% des voix. Les suffrages en opposition au rapport d'activité ne se sont pas traduits par des votes contre cette liste unique. Une proportion importante d'abstentionnistes (les deux tiers) a fait le choix de voter pour cette liste. Ce sont principalement les résultats du scrutin organisé au sein du SNES qui permettent cette analyse, les abstentionnistes du rapport d'activité choisissant de voter massivement pour la liste unitaire.

Cinq élu-e-s de cette liste siégeront au bureau départemental : Catherine Tuchais, Thierry Le Bihan, Céline Sierra, Sylvain Marange et Erick Lermusiaux.

Le conseil départemental aura à élire formellement ces représentant-e-s à l'issue du congrès.

Pour l'exécutif fédéral  
Didier HUDE

## ORDRE DU JOUR DU CONGRÈS

Sous réserve d'adoption en début de séance, l'ordre du jour proposé par le conseil départemental est le suivant :

### Mercredi 6 janvier

8h30 .....Accueil, vérification des mandats  
9h-9h30 .....Présentation du congrès, complément au rapport d'activité  
9h30-11h00 ...Débat rapport d'activité  
11h00-11h30 .Rapport de trésorerie, votes statutaires  
11h30-12h30 .Présentation des thèmes de congrès 1, 2, 3, 4  
  
Repas  
  
14h-16h30 .....Travail en commissions sur les thèmes du congrès national : Th1 « éducation » ; Th2 « services publics » ; Th3 « alternatives économiques et sociales » ; Th4 « syndicalisme, modifications statutaires »  
16h30-18h .....Thème de congrès  
En soirée .....travail des rapports de commissions 1, 2, 3, 4 et thème de congrès

### Judi 7 janvier

9h-10h..... Rapports et débat complémentaire thème 1 + mandatement SD  
10h-11h..... Rapports et débat complémentaire thème 2 + mandatement SD  
11h-12h..... Débat thème de congrès  
  
Repas  
  
13h30-14h30 Rapports et débat complémentaire thème 3 + mandatement SD  
14h30-15h30 Rapports et débat complémentaire thème 4 + mandatement SD  
15h45-16h45 Débats et motions spécifiques à la SD  
16h45-17h.....Adoption des principes de composition du conseil départemental et bureau fédéral  
  
Fin du congrès

### COMPOSITION DU CONGRES DEPARTEMENTAL

À partir des résultats du vote d'orientation et en application de l'article 13 des statuts et des décisions du CDFD le congrès départemental est composé sur les bases suivantes :

SNES	14 délégué-e-s (8 UA, 6 EE)
SNUipp	13 délégué-e-s (7 EE, 6 UA)
SNU-TEFI	3 délégué-e-s (2 UA, 1 EE)
SNESup	3 délégué-e-s (2 UA, 1 EE)
SNEP	3 délégué-e-s (3 UA)
SNASUB	2 délégué-e-s (1 EE, 1 FU)
SNPESpjj	2 délégué-e-s (2 EE)
SNCS	2 délégué-e-s (1 UA, 1 FU)
SNUAS-FP	2 délégué-e-s (2 FU)
SNEPAP	2 délégué-e-s (1 UA, 1 EE)

EPA	3 délégué-e-s (3 UA)
SNETAP	3 délégué-e-s (2 UA, 1 EE)
SNICS	2 délégué-e-s (1 UA, 1 EE ou 2 UA)
SNUEP	2 délégués (1 UA, 1 Emancipation)
SNE	2 délégué-e-s (1 UA, 1 EE ou 2 UA)
SNUTER	3 délégué-e-s (non votants)
SNAC	2 délégué-e-s (non votants)
SNUITAM	2 délégué-e-s (non votants)
SNPI	1 délégué-e (non votant)
SNUPDEN	1 délégué-e (non votant)

Les délégations de tendances respectent le vote global d'orientation :

U&A :	36 délégué-e-s
E.E. :	27 délégué-e-s
Émancipation :	2 délégué-e-s
PRSI :	2 délégué-e-s
FU :	0 délégué-e

Toutefois, le nombre total de militants issus du **SNES ou du SNUipp**, à quelque titre que ce soit, ne pourra **pas dépasser 66 délégués**, puisque aucun syndicat ne peut avoir, au congrès départemental plus de 49% des délégués des syndicats affiliés.

La tendance UA doit produire environ 70 délégués au congrès (35/40 par les SN et 36 par le vote d'orientation global). La tendance EE doit en produire environ 50 (20/25 par les SN et 27 par le vote d'orientation global). La tendance Emancipation doit en produire 3 (1 par les SN et 2 par le vote d'orientation global). La tendance URIS doit en produire 2 (par le vote d'orientation global). FU a droit à 4 délégués (SN).

*Chaque syndicat et tendance doit faire connaître au plus tôt au secrétariat de la FSU 44 la composition de sa délégation au congrès, dans le respect des principes statutaires fédéraux et de ceux régissant la vie démocratique de chaque composante fédérale. Des fiches de composition du congrès ont été adressées à chaque composante fédérale au congrès. Il conviendra de les renseigner pour la régularité statutaire fédérale.*

### INSCRIPTIONS REPAS DU CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

Chaque composante est sollicitée pour faire connaître au plus tard le 4 janvier 2016 à 12h00 le nombre de repas pour les 6 et 7 janvier 2016 (5,00 €). Ces repas seront pris sur le lieu du congrès.

### ACCUEIL DES ENFANTS DE CONGRESSISTES LE MERCREDI 6 JANVIER

Le conseil départemental (CDFD) a décidé d'un accueil possible pour les enfants des congressistes sur la journée du mercredi 6 janvier. Cet accueil sera militant, organisé avec des collègues.

Afin de déterminer les besoins de l'accueil, prévoir les locaux et l'encadrement, nous invitons les congressistes intéressés à faire connaître au secrétariat de la FSU (courriel [fsu44@fsu44.org](mailto:fsu44@fsu44.org) ou téléphone 02 40 35 96 55) l'âge des enfants concernés et leur nombre. Les parents auront à prévoir le repas pour la restauration du midi à la FSU.

Les inscriptions seront prises jusqu'au 18 décembre. Pour couvrir d'éventuels frais d'accueil, une contribution symbolique pourra être préalablement demandée aux parents et l'aide financière éventuelle de syndicats nationaux sollicitée.

Les congrès départementaux ont à traiter des thèmes du congrès national à partir du contenu des revues nationales POUR transmises en novembre 2015 à chaque adhérent. Il y a quatre thèmes de congrès et des points touchant aux modifications statutaires susceptibles d'être apportées.

Dans la phase de préparation du congrès départemental – indépendamment de questions qui pourraient surgir en séance – il a été décidé de traiter trois thèmes spécifiques donnant lieu à trois expressions qui peuvent se démarquer ou aller un peu au-delà de la position nationale de la fédération au plan national :

- Devenir de la FSU et reconstruction syndicale
- Etat d'urgence, posture guerrière de la France, déficit d'investissement contre l'ignorance
- Notre Dame des Landes, un projet incohérent sur le plan environnemental et économique

Les textes proposés ci-après sont des contributions au débat arrêtées et mises en forme sous la responsabilité du bureau exécutif sortant. Ils sont évolutifs et peuvent faire l'objet d'amendements ou de propositions alternatives. Ils sont cependant en l'état porteurs d'orientations partagées globalement par les sensibilités actuellement majoritaires de l'exécutif fédéral local.

*Didier HUDE*

### **Notre-Dame-Des-Landes : un entêtement coupable**

La FSU de Loire-Atlantique a, en 2013, pris position contre le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes à partir d'une approche essentiellement syndicale et environnementale. L'Union Solidaires avait alors pris une résolution similaire. La CGT a depuis, dans des termes proches, adopté un positionnement qui les rejoint. La FSU va proposer une déclaration commune FSU/Solidaires/CGT pour positionner un syndicalisme d'intérêt général soucieux de développement soutenable, de qualité de vie et de travail.

La relance du projet par le gouvernement, à partir de déclarations obstinées du premier ministre, confirme le maintien d'une vision qui affiche une conception en trompe-l'œil d'une modernité au service d'un monde de profits, d'une logique strictement productiviste ignorant les aspects écologiques et ce, juste avant les échanges de la COP 21.

L'aéroport de Notre Dame des Landes s'inscrit dans un vaste mecano d'aménagement de la métropole nantaise. La fermeture de Nantes Atlantique à Bouguenais ouvrirait un considérable marché immobilier aux promoteurs sur tout le sud-ouest de l'agglomération nantaise. Il permettrait la reconstruction du CHU sur l'île de Nantes. Les friches industrielles feraient l'objet d'une reconversion juteuse (avec plusieurs milliards d'euros d'enjeux) et favoriseraient le pôle des nouvelles technologies « Jules Verne ».

Le dessein est avoué en partie. Il s'agit de désindustrialiser à terme. Ce projet accentuera le déséquilibre industriel entre le nord et le sud Loire. Le partenariat public/privé avantage considérablement le groupe Vinci. Il laisse déjà augurer un aéroport voué aux compagnies low cost. Les intentions de développer le fret ne tiennent pas l'argumentation dans un pays

où tout est organisé à partir de Roissy. Les conséquences en termes de transport routier, d'aménagement ferroviaire, de coûts énergétiques et de pollutions induites ne sont pas sérieusement étudiées. Quant à l'emploi il dépendra largement des délocalisations inévitables touchant aussi bien l'agglomération nantaise que celle de Rennes, voire d'Angers.

Économiquement, écologiquement, ce projet n'est pas seulement coûteux dans sa construction et ses aménagements induits. Il répond surtout à une vision totalement en déphasage avec la manière de penser une économie respectueuse de l'environnement et des hommes. C'est un projet qui sert les profits d'une catégorie du monde patronal et de la classe politique qui en partage les représentations.

La campagne électorale récente a permis de vérifier les déterminations et accords passés au sein des formations politiques. L'extrême droite promet de faire place nette sur la ZAD, d'évacuer les protestataires quels qu'ils soient par recours à la force. La droite affirme que l'aéroport se fera mais avec des ouvrages nécessaires pour l'heure non prévus (pont sur la Loire, nouveaux axes routiers, etc.). La majorité de gouvernement confirme la réalisation du projet mais – concession faite aux Verts - après étude complémentaire sur les avantages et inconvénients d'un maintien de Nantes Atlantique. Ainsi la ZAD pourrait être évacuée mais les travaux possiblement reportés fin 2016 au plus tard. Même cette dernière solution n'est pas satisfaisante. Elle laisse non traitée, derrière une procédure dilatoire, toute la question du type de développement qui est désormais à porter pour que les profits d'un monde construit sur l'argent cessent de ruiner toute la planète.

### Massacres et état d'urgence : parvenir à penser malgré les stéréotypes

En janvier 2015, après l'assassinat politique de Charlie Hebdo, les exécutions de policiers et les meurtres de l'hyper cascher de la porte de Vincennes, le gouvernement en appelait à la France de la laïcité et des Droits de l'Homme. En novembre, huit mois après, suite aux tueries visant des bars, une salle de spectacle et les abords de l'emblématique stade de France, le gouvernement déclenche l'état d'urgence, envisage une modification de la Constitution, se déclare en guerre, en appelle aux couleurs tricolores. La République rend même hommage national aux victimes civiles dans un haut lieu de célébration militaire aux Invalides.

Toute cette symbolique n'est en rien laissée au hasard. Elle participe d'une projection politique construite. Elle prolonge l'émotion due à l'odieux et lui instille en réfraction un sentiment national sublimé. Les éléments de langage du gouvernement relèvent d'un lexique désormais sécuritaire et guerrier qui se met en décalage important avec la convention des Droits de l'Homme. Les registres sont partagés, allant de l'affecté des sermons de l'Élysée au martial de Matignon. Mais le vocabulaire est choisi et c'est le même. Appeler attentat ce qui relève du meurtre de masse, nommer terroristes des assassins fanatisés, ou bien encore les désigner comme barbares (ce qui en creux place la France du côté des civilisés) revient à servir un dessein qui élague la pensée et façonne l'opinion. Le risque est désormais pris de transformer, dans un Etat d'exception, la Justice en vengeance. Affirmer que « la sécurité est la première des libertés », interdire des manifestations d'opposition au régime en place au nom du risque « terroriste » devrait interroger les consciences et nous faire convoquer l'Histoire. Mais aussi nous faire penser à l'avenir qu'on nous propose.



Certes, des mesures sont à prendre, aptes à assurer la sécurité des populations. La meilleure sécurité est cependant de savoir mettre des mots sur l'indicible et pouvoir

comprendre l'odieux. Pourquoi une organisation de type mafieux peut à ce point faire recette, y compris dans notre pays. Pour cela le gouvernement devrait s'y prendre autrement que dans des raccourcis voulus d'expression flattant une vision légendaire de la

France.

#### Urgence de dire ce que recouvre Daech, de quoi il est le nom

L'Etat islamique n'est pas un véritable Etat. C'est un proto Etat, rudimentaire, fonctionnant sur des principes capitalistes conjugués à une idéologie identitaire et exterminatrice. Depuis le khalifat autoproclamé de 2014, il s'est doté d'un gouvernement, lève l'impôt sur les contrées qu'il a soumises, vote son budget, rétribue son administration et ses armées, verse des pensions aux familles des kamikazes. Daech vend du pétrole extrait des territoires qu'il contrôle en Irak et Syrie. Il vend l'essentiel du coton de Syrie. Il fait du trafic d'armes et d'œuvres d'art. Daech est un pur produit capitaliste qui prospère d'exploitations et d'exactions érigées en système politique et économique. Il vit aussi de complaisances complexes d'Etats en lutte sur le plan géopolitique (émirs d'Arabie saoudite) porteurs de dérives religieuses sunnites contre les shiites d'Irak et Syrie. Un réseau d'intermédiaires, important en Turquie, assure tous ces trafics, favorise les financements et détournements de ventes d'armes vendues par des firmes multinationales. Daech utilise l'islam comme outil de domination. C'est une religion d'appel pour attirer des jeunes (surtout) au djihad.

De fait l'Occident - au sens large et économique du terme - donc les possédants des grandes fortunes cotées en Bourse et leurs Etats « fondés de pouvoir », ont une responsabilité considérable dans l'existence et l'origine de cette situation. Le commun des populations doit savoir les contextes géopolitiques. Le gouvernement doit expliquer que l'Islam, en tant que tel, n'est pas à l'origine de l'idéologie meurtrière de Daech.

Le gouvernement français doit à son peuple ce devoir d'inventaire qui va bien au-delà de la posture actuelle. L'Élysée et Matignon veulent figer un Etat fort et de fait synthétique au lieu de travailler la matière réelle de la complexité des dérives à l'œuvre. Les frappes aériennes, au nom d'une Guerre affirmée, aux multiples aspects d'exception et de communication, sont très loin d'être une réponse adaptée pour éradiquer Daech. Elles ont aussi des conséquences inévitables sur les populations prises en otage en Syrie ou en Irak.

Comprendre l'exclusion d'un quart de l'humanité s'impose. Sans faire dans un mea culpa colonialiste insuffisant, un examen soigneux est également à

### Massacres et état d'urgence : parvenir à penser malgré les stéréotypes (suite)

réaliser pour donner à comprendre le délitement des territoires d'Afrique centrale et subsaharienne où, là encore les religions sont instrumentées dans leurs dérives pour mettre la main sur les énergies fossiles et les minerais encore inexploités de Centrafrique, du Soudan ou du Congo. C'est la même guerre économique, avec des hordes bénéficiant des financements croisés, vivant d'exactions sur des territoires de non droits où la misère est telle que les vies humaines sont inintéressantes pour les investisseurs en puissance. Seul le terrain, le sous-sol, a de l'intérêt, pour servir d'autres marchés planétaires puisque ce sont eux et leurs conséquences qui désormais structurent le monde.

Les bandes armées d'Afrique centrale et subsahariennes, Boko Haram, Daech, existent parce que l'espace leur est donné pour se produire et se reproduire dans une économie mondialisée où 1% de la population du globe dispose de 46% des ressources disponibles ; où 50% ne disposent de rien. C'est là encore un inventaire à dresser. Il doit concerner le personnel politique, mais aussi le personnel syndical. Car l'enjeu de l'émancipation ne peut être pensé dans les frontières des Etats actuels, dissous largement par le capitalisme.

#### Urgence de rompre avec la pensée binaire flattant les populismes

Le vocabulaire présidentiel et gouvernemental puise désormais sans complexes dans un réservoir sémantique qui caractérise l'ordre et l'autorité. Au prétexte que notre arsenal législatif ne serait pas adapté au « terrorisme », mot choisi à dessein pour qui sait que l'énoncé contient l'idée, le régime en place veut modifier la Constitution. En plein débat piégé sur la Nation ce désir présidentiel suscite bien des malaises. L'identitaire y rejoint parfois brutalement le Républicain. En ces périodes de flux migratoires accrus par la fuite des massacres économiques (le changement climatique en fait partie) et guerriers, on vérifie l'émergence d'un euro capitalisme ethnique qui résonne en échos à peine déformés à ce qui a pu motiver les conflits récents et anciens des guerres des Balkans.

L'état d'urgence dans la Constitution, comme le maintien de l'état d'urgence actuel, sont des erreurs politiques majeures. L'urgence vaut exception. Elle se vérifie dans l'autorité expéditive de la chaîne de

commandement de l'Etat aux « autorités » préfectorales. Elle renvoie à une pratique d'Etat policier au nom de « l'ennemi intérieur ». L'état d'urgence ce n'est pas seulement un arsenal textuel au service du pouvoir de l'instant : c'est encore habituer le citoyen au quotidien de l'exception. C'est dans le cas présent légitimer une réponse qui, au nom de la démocratie, justifie la logique de la gâchette qui répond à d'autres appuis de gâchettes.

Les interdictions en tous genres générées par les décisions du gouvernement dans l'état du d'urgence renvoient une pratique de l'interdit qui s'exonère de penser la profondeur des problèmes de nos sociétés. C'est une solution faussement sécuritaire. On devrait travailler sérieusement, au plus niveau de l'Etat, de la société civile organisée (les syndicats en font partie) à faire comprendre le parcours sanguinaire des tueurs de la firme Daech, leurs origines sociales et culturelles complexes. Mais cette compréhension pourrait probablement aboutir à d'autres stratégies d'intervention. Or la fin doit justifier les moyens en logique guerrière. Aujourd'hui, focalisé sur l'approche guerrière, le pouvoir s'exonère de la lutte contre l'ignorance, pourtant indispensable à la construction de la Paix.

Le traumatisme de la société française est considérable après les 7/9 janvier et 13 novembre 2015. Mais c'est pour cela qu'il faut se contraindre à penser et investir dans des démarches qui construisent la Paix bien au-delà de la guerre. Le travail des éducateurs est essentiel ; de tous les éducateurs, pas seulement des enseignants. On se doit d'investir dans le travail social de communauté, l'éducation spécialisée, l'éducation populaire, dans l'action culturelle, pour déjouer le piège des faux débats de civilisation, pour accompagner la construction des consciences critiques.

Un énorme chantier doit également être ouvert en direction de la formation continue de l'ensemble des personnels d'éducation – enseignants et non enseignants – sur tous les aspects donnant des clés de compréhension géopolitique, les données économiques et sociales, les signes de radicalisation et leur capacité à les prévenir...

Rechercher dans les plis de nos sociétés les maux à l'origine de nos souffrances devrait permettre de les trouver plus pertinemment que dans le pli d'un drapeau, ou la pression d'une gâchette quand la cible se fait objet du désir.



### S'investir vraiment dans la reconstruction syndicale interprofessionnelle

Le syndicalisme souffre d'importantes divisions en France. Celui qui se réfère à la transformation sociale est également scindé. Les difficultés structurelles et d'orientation qui traversent la CGT se traduisent par des tassements ou reculs électoraux, sans remettre en cause nécessairement sa représentativité. La FSU connaît les mêmes tensions, confrontée aux mêmes choix d'orientation. L'union syndicale Solidaires ne connaît plus l'essor qui était le sien au sortir de la CFDT.

L'enjeu du patronat, mais aussi de tous les gouvernements épousant les logiques d'économies de marchés, est de parvenir à faire que la CGT ne soit plus la première organisation syndicale dans notre pays. La construction d'un bloc dit réformiste, alors qu'il n'est que d'accompagnement, a pour principale dessein de mettre un terme à l'audience cégétiste dominante chez les salariés. Depuis la fin de la « guerre froide » et l'effondrement du système soviétique, faire disparaître la CGT ou en réduire l'audience fait partie des calculs des écuries politiques libérales et socio libérales.

La FSU affirme être pour la réunification syndicale, par étapes, avec toutes les composantes qui y sont prêtes ou y sont favorables. Ce discours s'est traduit par des initiatives limitées au plan sectoriel, mais symboliquement fortes. Il est repris de congrès en congrès. Mais il est régulièrement nuancé par des constats qui veulent se référer à des principes de réalité. Ainsi, à chaque mandat, la capacité de reconstruction d'une forme d'unité organique, est toujours renvoyée plus loin. Pourtant réunifier le syndicalisme d'émancipation sociale, en rupture avec les théories du profit capitaliste et l'actionnariat hégémonique, devrait être une priorité. Ce n'est pas un mythe mais une ambition à porter.

Ce discours sur la reconstruction syndicale a traversé l'ex FEN, alors que les enseignants refusaient de choisir l'éclatement entre la CGT et la CGT-FO. Dans les faits, via l'ex FEN et aujourd'hui la FSU, une majorité de salariés des services publics de l'éducation vit depuis des décennies dans l'autonomie syndicale. Ils sont de fait isolés des autres salariés, alors qu'ils en partagent pourtant les mêmes aspirations. Les convergences existent entre la CGT, Solidaires et la FSU.

Dès sa création, la FSU est devenue la première force syndicale dans l'éducation nationale et certains ministères puis, un temps, la première organisation de la fonction publique d'Etat. Ce succès explique en partie, le fait que la FSU n'a pas fait de la reconstruction syndicale sa priorité. Les syndicats nationaux qui la

constituent étaient et sont toujours confrontés à la légitime nécessité de construire ou conforter leur audience dans la proximité avec les personnels. Sans remettre en cause cette nécessité, nous affirmons cependant qu'il faut concrètement saisir les directions syndicales de la CGT et de Solidaires pour entamer – sans attendre - un processus de reconstruction n'étant ni une fusion, ni une absorption mais la construction conjointe de nouvelles structures syndicales communes. Cette tâche est d'autant plus appropriée quand la représentativité est avérée. Elle ne place pas les interlocuteurs en situation de dépendance entre eux.

Le renforcement du syndicalisme de transformation sociale est à ce prix. Il appelle des bouleversements dans la CGT et dans la FSU, il oblige l'union syndicale Solidaires à des remises en cause de ses choix actuels. Ce renforcement appelle à des dépassements et une ambition allant au-delà des frontières d'appareils et des histoires politiques et syndicales douloureuses qu'il faut d'autant moins ignorer qu'il ne faut pas les reproduire. Il faut faire bouger les lignes, ouvrir des perspectives, modifier des pratiques ancrées.

En Loire-Atlantique, la FSU entend non seulement avoir une adresse conjointe envers la CGT et Solidaires mais elle entend leur proposer une invitation permanente d'observation dans l'instance délibérative (CDFD) de la FSU départementale et leur proposer la réciprocité. La FSU va renforcer ses liens sur les chantiers des Prud'hommes. Avec ses syndicats nationaux, en prenant appui sur leurs audiences, elle va ouvrir dès à présent une réflexion et des propositions partagées pour constituer par secteurs des chantiers de reconstruction conjoints préparant les futures élections de 2018 dans les fonctions publiques. L'attentisme sert les logiques centrifuges. Il ne dessine aucune perspective apte à créer un élan. Le contexte économique, politique et social, au plan national et international, nous commande d'investir le syndicalisme confédéré. La lutte pour les services publics et les statuts de la fonction publique, est indissociable du sort des salariés de droit commun. L'avenir de la FSU passe par sa réunion à d'autres, dans sa transformation pour servir d'autres dynamiques et rénover l'outil syndical majoritaire dans notre pays. Travailler des thématiques communes, organiser des moments de formation conjoints est utile, mais insuffisant. Un signal doit être donné par les directions syndicales elles-mêmes pour nourrir une dynamique de changement.

## **1. Pourquoi la FSU44 a-t-elle été alertée sur ce dossier à l'automne 2015 ?**

D'une part, le contexte international a conduit à un afflux de migrants en forte augmentation et la région nantaise, qui a su développer un réseau d'accueil associatif et institutionnel ces dernières années, est un territoire « attractif » pour des populations étrangères. Mais aussi, des événements malheureux se sont produits dans le courant de l'automne avec des actes racistes et de vandalisme notamment contre un foyer d'hébergement. De tels comportements se multiplient plus ouvertement qu'avant. Des associations, comme l'UCIJ (Unis Contre une Immigration Jetable), se mobilisent donc encore plus pour défendre les droits des migrants et constatent les problèmes que rencontrent les jeunes mineurs -isolés ou en famille- non scolarisés. C'est pourquoi les bénévoles et professionnels qui sont à leur côté ont saisi les organisations syndicales et le réseau des associations militantes (RESF, MRAP, LDH, Gasprom, ...) pour alerter sur cette situation préoccupante.

La FSU, déjà sensibilisée sur ce dossier, que ce soit sur les droits, le logement, la santé, l'éducation ... a répondu présente, notamment sur le dossier de la scolarisation des jeunes, pour porter une demande collective auprès du rectorat.

## **2. Lors des réunions et des échanges, quels constats sont fait sur ce dossier ?**

De leur côté, l'UCIJ à travers son réseau associatif, a dénombré les jeunes connus sans solution scolaire actuellement, tout en étant conscient qu'il est très difficile d'être exhaustif. Pour 2015 à Nantes, déjà 57 mineurs de plus de 16 ans et 24 jeunes de moins de 16 ans ont été recensés par les associations. Il semble qu'une petite vingtaine d'entre eux seulement soit scolarisée. D'autres attendent une réponse de l'institution depuis plusieurs mois...

Les organisations syndicales (dont la FSU), ont cherché quant à elles à mieux repérer la procédure de prise en charge des jeunes allophones au niveau académique, qui distingue les jeunes de plus de 16 ans et ceux de moins de 16 ans encore sous obligation scolaire (cf. circulaire départementale). S'il existe des procédures et des structures d'accueil et d'accompagnement, force est de constater que le temps de traitement des dossiers est fluctuant. Par exemple, pendant la période hivernale de Novembre à Mars, la commission d'affectation des jeunes

allophones de plus de 16 ans se réunit une fois par mois. Donc entre le moment d'évaluation des acquis scolaires, la proposition de « positionnement » (préconisation de scolarisation pour le jeune, en lien avec le CASNAV) et l'affectation par la DIVEL (Division des Elèves du rectorat), les délais peuvent s'étirer. D'autant que l'affectation est dans certains cas conditionnée aux places vacantes...

Pendant dans notre département, les enseignants qui assurent une aide FLE (Français Langue Étrangère) au sein des collèges et lycées, ou les Conseillers d'orientation psychologues en CIO (Centre d'Information et d'Orientation), constatent une amélioration depuis 3 ans de la prise en charge: meilleure efficacité du « circuit » et du nombre de scolarisations. Malgré tout, elle demeure perfectible notamment quand des élèves sont intégrés dans les classes « ordinaires » déjà surchargées, et sans accompagnement personnalisé pour l'acquisition de la langue française.

De plus, l'actualité mondiale contraint un nombre croissant de personnes à l'exil. Les solutions proposées dans l'objectif de rescolarisation et de progression en français pour rester efficaces atteignent certaines limites face à l'augmentation des flux de migrants, dans notre département comme ailleurs.

## **3. A l'issue de ces échanges, quelles propositions peuvent être envisagées ?**

L'UCIJ, avec l'intersyndicale soutenant le dossier, demande une audience au recteur d'académie pour continuer à porter l'exigence de scolarisation de tous les jeunes allophones au cours de cette année, ainsi que pour la rentrée 2016 (qui se prépare dès maintenant). Il est urgent de raccourcir les délais de prise en charge. Il sera indispensable d'abonder à la hauteur des besoins les moyens en personnels pour les bilans, pour l'accompagnement de l'acquisition de la langue française mais aussi en terme de places en formation et de places d'accueil dans les structures spécifiques...

Car en conformité avec la charte internationale des droits de l'enfant dont la France est signataire, le droit à l'éducation est un droit inaliénable.

*Françoise MENARD,  
Nelly HERVOUET et Céline PELLA*